

## EN TOUT CAS

John M. ANDERSON

### INTRODUCTION : CATÉGORIES ET TYPES DE FONCTIONS.

La théorie syntaxique a pour objet de décrire les possibilités combinatoires des éléments syntaxiques de base. Dans les descriptions grammaticales, cela met en jeu, essentiellement, les relations de PRÉCÉDENCE (ordre linéaire) et de CONSTITUANCE : c'est ainsi que les (sous-)séquences d'éléments sont regroupées et, de plus, reçoivent des étiquettes comme «phrase», «syntagme nominal» (SN), etc. La plupart des descriptions grammaticales associent également aux constituants étiquetés – ou CATÉGORIES – divers types de FONCTIONS que remplissent ces catégories dans la structure des phrases où elles apparaissent.

C'est ainsi qu'un SN, quand il est associé comme argument à un prédicat, peut remplir diverses fonctions sémantiques ou RELATIONS CASUELLES (RC) : chaque RC indique quel rôle joue cet argument dans la scène décrite par la proposition qu'exprime tout ou partie d'une phrase donnée. Par exemple, le SN considéré peut indiquer l'AGENT de l'action décrite par la proposition, ou la LOCALISATION que la proposition assigne à telle entité.

D'autre part, un constituant a aussi un certain statut, en tant qu'élément d'information relatif au reste de l'information donnée par l'énoncé qui réalise une phrase : cet élément d'information est-il un point de départ pour la présentation de l'information ? Est-il nouveau ou mal connu ? Est-il focalisé ? Est-il contrastif ? Ici, ce sont des notions comme TOPIQUE et FOCUS qui sont pertinentes, pour décrire les fonctions PRÉSENTATIVES des différents éléments. On peut voir là des fonctions pragmatiques, associées aux phrases en fonction de leur rôle dans les énoncés particuliers, et non pas simplement en tant qu'elles expriment des propositions.

Enfin, traditionnellement, les SN (en particulier) se sont vu attribuer diverses RELATIONS GRAMMATICALES (RG), ou fonctions grammaticales, qui spécifient le rôle syntaxique d'un constituant dans la phrase. Ce sont ici des termes comme SUJET et OBJET (DIRECT) que nous rencontrons ; ils sont associés, dans une langue donnée, à des propriétés syntaxiques et/ou morphologiques particulières.

### PROBLÈMES RELATIFS A LA DÉFINITION DES FONCTIONS.

Pour chacun de ces types de fonctions se pose le problème de savoir comment établir l'inventaire des fonctions sur des bases translinguistiques. Comment peut-on les définir de telle manière que les définitions s'appliquent à des langues différentes du point de vue typologique ?

C'est essentiellement à l'ensemble des relations casuelles (RC) que nous nous intéresserons ici. Néanmoins, pour définir les RC et leur place dans la grammaire, nous serons amenés à examiner d'assez près la place des relations grammaticales (RG) dans la grammaire, et, dans une certaine mesure, à spécifier leur contenu. Quant au rôle des fonctions présentatives, c'est de façon beaucoup plus marginale que nous nous y intéresserons.

Quand on essaie de caractériser l'ensemble des RG, on se heurte à des problèmes particuliers, liés au fait que les RG n'ont aucun contenu sémantico-pragmatique. De fait, aucune RG ne se laisse identifier à aucune fonction sémantique ou pragmatique particulière; par exemple, tous les sujets ne sont pas agents, et tous les sujets ne sont pas topiques. D'autre part, il n'existe aucune propriété syntaxique ou morphologique qu'on puisse associer universellement à la fonction sujet. Toutes les langues n'ont pas de marques morphologiques pour les fonctions et, en outre, même dans des langues fortement flexionnelles, il n'y a pas de corrélation simple entre les RG et les marques flexionnelles. On ne peut pas dire non plus que le sujet doive occuper telle position particulière par rapport au verbe et/ou à tel autre argument – puisque tous les ordres des mots possibles (à cet égard) sont attestés comme ordres «fondamentaux» dans les langues du monde (Anderson 1980 a). On n'arrive pas non plus, semble-t-il, à déterminer un faisceau de propriétés morpho-syntaxiques (comme celles que nous avons mentionnées, et d'autres encore) qui permette de définir rigoureusement ce que c'est, pour un constituant, que d'être sujet (cf. Johnson 1977 a).

Aussi peut-il sembler surprenant qu'on fasse si largement appel aux RG dans les descriptions «traditionnelles». On verra couramment un grammairien traditionnel recourir aux trois types de fonctions pour formuler des généralisations syntaxiques. Lafitte (1963), par exemple, parle tant de «sujet» que d'«agent» et de «mot de (première) valeur» (c.-à-d. topique). De fait, dans beaucoup de cas de ce genre, on est forcé, pour identifier des RG comme la fonction sujet, de «loucher» en direction d'une autre langue, où le sujet est défini grâce à tel ou tel critère morpho-syntaxique qui n'est pas forcément applicable à la langue étudiée: ainsi, on considère comme des sujets – en basque, par exemple – les SN qui correspondent, dans une traduction, à des sujets d'une autre langue, le français, par exemple. Mais il est clair qu'un tel procédé ne saurait constituer une méthode adéquate permettant d'identifier les sujets d'une façon qui soit à la fois valable du point de vue translinguistique et pertinente pour la langue particulière qu'on cherche à décrire.

A cet éclectisme des grammairiens traditionnels, qui ont recours aux divers types de fonctions pour décrire des phénomènes syntaxiques, s'oppose diamétralement la position extrême adoptée par Chomsky 1965 et par la tradition qui en est issue. Là, en effet, on ne fait intervenir dans la syntaxe aucune information fonctionnelle en tant que telle; on y définit pourtant (en termes de configuration) des RG telles que «sujet» et «objet direct». Il est inutile de revenir sur le caractère inadéquat des définitions (configurationnelles) données par Chomsky: c'est là maintenant un point bien établi (cf. par exemple Fillmore 1966, Anderson 1975, 1977 ch. 1, Radford 1977). Ce que nous allons examiner ici, c'est la question de savoir s'il convient d'exclure les fonctions – et, notamment, les RG – de la syntaxe. Les tenants de la grammaire relationnelle, en particulier, ont donné une réponse négative à cette question.

## LES RELATIONS GRAMMATICALES COMME RELATIONS PRIMITIVES : LA GRAMMAIRE RELATIONNELLE (GR).

Selon les tenants de la grammaire relationnelle (GR), c'est en termes de relations grammaticales (RG) que doivent être formulées les opérations ou parentés syntaxiques universelles, ainsi que les contraintes qui les gouvernent (Perlmutter et Postal à paraître). En effet, la constituance et la précedence ne permettent pas de donner des formulations uniformes de portée translinguistique. Par exemple, Postal (1974 § 12.2) soutient qu'une formulation universelle du RAISING n'est concevable qu'en termes de fonctions (voir aussi Radford 1977). Ainsi, soient les phrases (en anglais et en japonais) de (1):

- (1) a. John believed Mary to be a fool  
 J. – «croyait» – M. – «être idiot»
- b. John wa Mary o baka da to omotte ita  
 J. *topique* M. *acc.* «idiot» «être» *comp.* «pensant» «était»  
 (*acc.* = accusatif, *comp.* = complémenteur)
- («John trouvait Mary idiot»)

Si ces phrases comportent toutes les deux dans leurs dérivations une opération (c.-à-d. une montée (*raising*)) qui fait de *Mary* l'objet du verbe principal (*believed/omotte ita*) et non plus le sujet du verbe enchâssé («être idiot»), il est impossible d'en donner une formulation unique si on se réfère aux changements de constituance/précedence, dans la mesure où configurations

initiales et configurations dérivées diffèrent beaucoup d'une langue à l'autre : l'anglais est une langue de type fondamental SVO, alors que le japonais est une langue de type SOV. En anglais, après dérivation, l'ancien sujet enchâssé occupe une position contiguë et associée au verbe principal, tandis qu'en japonais il devient contigu et associé au sujet topicalisé.

Au contraire, la dérivation est tout à fait limpide, et sa formulation uniforme, si on la décrit comme la montée (*raising*) d'un SN sujet enchâssé devenant objet dans la principale. Les différences dans l'ordre des mots sont alors contingentes : le sujet «monté» occupe tout simplement, dans la principale, la position qui est normale pour un objet, avec l'ordre des mots voulu par la langue en question.

De plus, même pour une seule et même langue, une théorie configurationnelle ne permet pas de donner une formulation uniforme du *raising*, si on veut y faire entrer aussi bien la montée en position de sujet que la montée en position d'objet, dans une langue où sujet et objet sont situés de part et d'autre du verbe. Cela est vrai de l'anglais : une formulation fondée sur la constitution devra être très différente pour décrire (1a) d'une part, et, d'autre part, (2a) :

(2) a. John seemed to like Mary («John semblait aimer Mary»)

b. It seemed that John liked Mary («il semblait que John aimait Mary»)

si on admet que *John* en (2a) était initialement le sujet d'une complétive elle-même sujet – complétive dont l'équivalent, introduit par *that* («que»), a été extrait en (2b). Ici encore, les configurations, tant initiales que dérivées, associées à (1a) et (2a) sont bien distinctes.

On pourrait objecter qu'une description en termes de RG ne permet pas non plus une formulation uniforme, dans la mesure où l'une des régularités aboutit à une fonction dérivée d'objet (1a), tandis que l'autre aboutit à une fonction dérivée de sujet (2a). Mais en fait ces deux processus relèvent d'une régularité unique, de niveau supérieur, régularité dont on peut soutenir qu'elle s'applique aux «ascensions» en général, c'est-à-dire à toutes les règles qui assignent à un SN une fonction dans une proposition plus élevée. Il faut en effet remarquer que, dans chaque cas, le sujet qui «monte» reçoit la RG qui est celle de la complétive dont il est extrait : objet en (1a), sujet en (2a). On peut formuler cela d'une façon très générale; c'est la «LOI DE SUCCESSION RELATIONNELLE» (*Relational Succession Law*) : «Quand un SN est promu par une règle d'ascension, il hérite de la RG qui est celle de l'élément où il était logé initialement» (Johnson 1977 b). Dans ces conditions, le *RAISING*, en lui-même, se ramène à cette seule instruction : «faire monter le sujet»; l'attribution d'une RG est alors réglée par la loi de succession relationnelle; quant à l'ordre des mots, il dépend de la RG attribuée et du type de langue concerné.

Les tenants de la grammaire relationnelle soutiennent, dans cette optique, que beaucoup d'opérations syntaxiques tout à fait centrales affectent les RG ou, tout au moins, les font intervenir. De plus, pour eux – et c'est là un point crucial – les RG préexistent à toute dérivation, et elles ne reçoivent pas de définition. Et Johnson (1977 a), par exemple, met bien en évidence les problèmes qui se posent quand on essaie d'identifier des RG (la fonction sujet, par exemple) grâce à une ou plusieurs propriété(s) indépendante(s) – comme nous l'avons fait remarquer plus haut.

En principe, donc, les RG sont présentes d'un bout à l'autre d'une dérivation, pour les tenants de la GR. Au contraire, une telle proposition est rejetée par la GRAMMAIRE CASUELLE (GC), où les RG n'apparaissent que par dérivation. En outre, dans le cadre de la GC, on peut définir les RG par la manière dont elles sont introduites en cours de dérivation. Corrélativement, dans une GC, ce sont les RC qui sont présentes au départ, et qui restent présentes tout au long de la dérivation (sauf quand elles sont supprimées par l'attribution de relations grammaticales). En GR, au contraire, les RC n'ont aucune pertinence syntaxique.

## LES RELATIONS GRAMMATICALES COMME RELATIONS DÉRIVÉES : LA GRAMMAIRE CASUELLE.

Dans une grammaire casuelle (GC), les RG sont introduites à la fin de chaque cycle (ou équivalent). Au stade initial, et dans la proposition à laquelle s'appliquent les règles cycliques, la syntaxe dispose uniquement de RC. Deux types d'arguments peuvent être avancés en faveur de

cette thèse. D'abord, il y a des arguments d'ordre sémantique – si on admet que les structures initiales fournissent l'information syntaxique pertinente du point de vue de la sémantique (non-présentative). Et il y a aussi des arguments qui concernent la syntaxe de la proposition cyclique. Nous reviendrons plus loin sur ces deux types d'arguments. Mais, tout d'abord, jetons un coup d'œil préalable sur la façon dont une GC définit les RG et, plus précisément, la fonction sujet (sur la fonction objet, voir Anderson à paraître a).

À propos de l'attribution de la fonction sujet, ou FORMATION DU SUJET, l'hypothèse la plus forte qu'on puisse formuler dans le cadre d'une GC est celle qui fait dépendre le choix du sujet uniquement de l'ensemble des RC associées au prédicat particulier considéré. Pour être précis, nous dirons qu'il y a, relativement à la formation du sujet, une HIÉRARCHIE entre les RC, telle que le SN qui instancie telle RC (si elle est représentée) doit être choisi comme sujet, en structure non marquée, de préférence à tout autre SN. Une ébauche de hiérarchie pourrait inclure ceci : agent > expérencier > absolutif > ... , où ">" doit se lire «surclasse pour le choix du sujet».

Soient par exemple les phrases (3) :

- (3) a. The student kissed Mike («l'étudiant(e) embrassa Mike»)
- b. The student went to London («l'étudiant(e) alla à Londres»)

C'est l'AGENT (ou responsable de l'action) qui reçoit la fonction sujet, de préférence à un ABSOLUTIF (RC «neutre», sur la nature de laquelle nous reviendrons) (3a) ou à un ALLATIF («but») (3b). Voyons maintenant les phrases (4) :

- (4) a. Mike adores the student («Mike adore l'étudiant(e)»)
- b. Donald suffers from paranoia («Donald souffre de paranoïa»)

C'est ici un EXPERIENCER (c.-à-d. un agent potentiel affecté par un état ou processus mental) qui est sujet, surclassant un absolutif (4a) ou un ABLATIF («source») (4b). Soient encore les phrases (5) :

- (5) a. Heinz lay on the floor («Heinz était étendu par terre»)
- b. Alex sank («Alex coula (à pic)»)

C'est ici l'absolutif qui est sujet; en (5a), en effet, l'absolutif surclasse le syntagme LOCATIF – sauf si on interprète le procès comme une action («Heinz s'étendit par terre»), auquel cas le sujet est choisi en raison de son caractère agentif; en (5b), l'absolutif est sujet parce que c'est le seul syntagme casuel présent dans la phrase.

Le choix du sujet, dans ces phrases (de (3) à (5)), est bien conforme à la hiérarchie casuelle. Toutefois, pour qu'on puisse ici parler de sujets, il faut aussi qu'ils aient en commun des propriétés morpho-syntaxiques indépendantes qui nous autorisent à les regrouper. De fait, dans ces exemples anglais, on voit que les sujets ont bien en commun diverses propriétés de position et de comportement (ils contrôlent l'accord, ils peuvent être soumis au *raising* s'ils sont enchâssés de façon appropriée, etc.). Mais les propriétés des sujets varient d'une langue à l'autre. Bien plus, il arrive que des langues, ou des types de constructions à l'intérieur d'une langue particulière, n'aient pas de sujet au sens où nous l'entendons ici : les syntagmes casuels les plus haut placés dans la hiérarchie peuvent n'avoir en commun aucune propriété distinctive – nous reviendrons sur ce point. Abordons maintenant les deux types d'arguments qui militent en faveur de la présence des RC et de l'absence des RG au stade initial.

## LES RELATIONS GRAMMATICALES COMME RELATIONS DÉRIVÉES : ARGUMENTS SÉMANTIQUES ET SYNTAXIQUES.

Tout d'abord, pour autant que les restrictions de sélection mettent en jeu des types de relations, ce sont des RC, et non des RG. Par exemple, il y a des adverbes dont l'emploi est lié à la présence d'un agent, comme le montre (6) :

- (6) a. John rolls cigarettes clumsily («John roule ses cigarettes maladroitement»)
- b. John walks clumsily («John marche maladroitement»)
- c. Charlie was clumsily disposed of by the committee («Charlie fut expédié maladroitement par la commission»)
- d. \*John resembles Fran clumsily («John ressemble maladroitement à Fran»)
- e. \*John sank clumsily («John coula (à pic) maladroitement»).

Ces exemples mettent en évidence le fait que l'emploi de *clumsily* («maladroitement») est lié à

la présence d'un argument agentif (et non pas simplement animé, cf. 6 d, e). Au contraire, aucun adverbe n'exige la présence de telle RG, d'un objet direct, par exemple.

De façon analogue, il y a des adverbes dont l'emploi est lié à la présence d'un experiencer (quelle que puisse être sa RG); c'est le cas pour l'emploi de *personally* qui souligne le statut du locuteur («personnellement, en ce qui me concerne»):

- (7) a. *Personally, I loathe baroque buildings* («personnellement, je déteste les monuments baroques»)  
b. *Personally, baroque music pleases me a lot* («personnellement, la musique baroque me plaît beaucoup»)

On peut faire contraster avec (7) la phrase (8), beaucoup moins heureuse, qui contient un agent (au lieu de l'experiencer).

- (8) \* *Personally, I shot the sheriff* («personnellement, j'ai tué le shérif»)

Au contraire, c'est un agent qu'exige *personally* dans un second emploi, quand il est interchangeable avec *in person* («en personne»): *I delivered my gift in person/personally* («j'ai remis mon cadeau en personne/personnellement»). En (7), il était impossible de substituer *in person* à *personally*.

Ainsi donc, les RG n'ont aucune pertinence quand il s'agit de formuler des restrictions de sélection; et on n'a pas non plus besoin des RG – quoi qu'en dise Katz (1972) – pour rendre compte d'autres régularités sémantiques: il suffit d'avoir les RC (Anderson 1977, ch. 1). Or c'est bien là ce qu'on attend si les RG sont purement et simplement absentes avant dérivation. Après ces remarques d'ordre sémantique, considérons maintenant la nature des arguments syntaxiques qui vont dans le même sens. Il s'agit de la pertinence des RC, et de la non-pertinence des RG, pour la syntaxe de la proposition cyclique. On en trouve une illustration, entre autres, dans les phénomènes de montée (*raising*) dont nous avons déjà parlé.

Certes, l'élément «monté», en (1 a) et (2 a), était bien sujet. Mais cela n'a rien d'incompatible avec la thèse d'une absence initiale des RG: d'après l'hypothèse de la GC, la fonction sujet aura été assignée préalablement dans la subordonnée – à la fin du cycle antérieur à celui où s'opère la montée. On pourrait toutefois objecter que l'énoncé de la loi de succession relationnelle fait intervenir les RG à l'intérieur de la proposition cyclique: le sujet «monté» hérite de la RG de l'ensemble dont il est extrait. Or c'est incompatible avec le principe de la GC selon lequel les RG ne sont disponibles qu'à la fin de chaque application des règles cycliques.

En fait, la GC peut non seulement répondre à cette objection, mais encore formuler une généralisation supérieure à la loi de succession relationnelle: l'argument qui est «monté» devient un absolutif. C'est ainsi qu'en (1 a) le sujet «monté» devient un absolutif, et qu'il est de ce fait surclassé (comme candidat à la fonction sujet) par l'experiencer. En (2 a), le sujet «monté» devient également un absolutif dans la principale, mais, cette fois, il devient sujet en l'absence d'un autre syntagme casuel qui le surclasse. Une fois posé, donc, qu'un élément «monté» reçoit la RC d'absolutif, la RG qui lui est attribuée dans la principale dépend simplement de la hiérarchie des RC. Par rapport à la loi de succession relationnelle, cette généralisation est à la fois plus restrictive – dans la mesure où elle oblige les éléments «montés» à ne recevoir qu'une seule fonction, l'absolutif – et, comme je vais m'efforcer de le montrer maintenant, applicable plus généralement à l'ensemble des extractions «bornées» (*bounded extractions*).

Il y a, dans beaucoup de langues, une opération qui consiste à extraire un SN indiquant un possesseur de l'expression dont il modifie la «tête» nominale. Dans certains cas, le possesseur extrait conserve un indice de son origine (sous forme de morphologie oblique, etc.); on peut soutenir que c'est le cas en (9):

- (9) Marie lui a cassé les jambes

Mais il n'en est pas toujours ainsi: considérons les deux phrases de (10), empruntées au Machi (langue bantoue) (Gary 1977).

- (10) a. Omukazi a-tamala oku chirhi cha Rudy  
«femme» «elle-s'assit» «sur» «chaise» «de» R.

- b. Omukazi a- tamal- ir- a Rudy oku chirhi  
«femme» «elle» «s'assit» *poss. asp.* R. «sur» «chaise»

(«la femme s'assit sur la chaise de Rudy»; *poss.* = marqueur objet de possesseur; *asp.* = marqueur aspectuel)

Le contenu non-présentatif est le même dans les deux phrases, mais (b) présente la montée du possesseur. Ainsi, en (b), *Rudy* est extrait d'un locatif («(la) chaise de Rudy»), mais c'est la fonction objet qui lui est attribuée dans l'élément principal : cette RG d'objet est indiquée par l'insertion d'un affixe (-ir-) entre le lexème verbal et le marqueur aspectuel, par la place qu'occupe *Rudy* dans l'ordre linéaire, et par le fait que *Rudy* n'est pas accompagné d'une préposition. Ainsi donc, de deux choses l'une : ou bien la loi de succession relationnelle n'est pas applicable à de telles extractions, ou bien elle prédit un résultat erroné. En effet, il est faux que le possesseur «monté» reçoive ici le même statut relationnel (la même RG) que la construction dont il est extrait. Au contraire, le comportement de *Rudy* est parfaitement prévisible dans le cadre de la GC, suivant le principe qui veut que les extractions «bornées» non marquées – si elles comportent l'attribution d'une relation à l'élément extrait – donnent un absolutif; étant donc absolutif, *Rudy* est surclassé, comme candidat à la fonction sujet, par l'agent (*omukazi*), et il reçoit le statut d'objet. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle les RG sont absentes des structures initiales conduit ici à une généralisation supérieure.

## A PROPOS DE L'ABSOLUTIF.

Nous examinerons plus loin en détail le contenu des RC. Mais, dès maintenant, je dois donner quelques précisions sur la RC «absolutif», qui s'est révélée primordiale pour formuler la généralisation proposée ci-dessus. On pourrait reprocher à cette RC – comme à l'«objectif» de Fillmore – de n'être qu'un «fourre-tout» commode. Ce qui suscite une telle critique, c'est le caractère essentiellement «négatif» de cette RC, comparée aux autres. De fait, par elle-même, elle apporte fort peu de chose sur le plan sémantique (voir pourtant Anderson 1977, ch.1). Mais, en contrepartie, elle permet de formuler des contraintes très précises qu'impose le prédicat au SN concerné. Ainsi, le contenu spécifique de la relation exprimée par un absolutif dépend du type de prédicat : avec les prédicats de localisation et de direction, l'absolutif indique l'argument qui dénote l'entité localisée; avec les prédicats d'action, il indique l'entité affectée ou effectuée.

On peut associer à d'autres RC tel composant sémantique spécifique («agentivité», «localisation»); mais, normalement, elles n'imposent guère de restrictions aux SN qui leur sont associés. Certes, les agents préfèrent les SN qui dénotent des entités haut placées dans la «hiérarchie de l'humain» (*humanness hierarchy*); mais, cette préférence mise à part, ils tendent à admettre les SN sans condition.

C'est ce contraste entre absolutif et agent qui sous-tend la différence, notée par Moravcsik (1978, p. 271), entre sujets transitifs et sujets intransitifs : «la seule exigence à laquelle doivent en général satisfaire les sujets de verbes transitifs, c'est qu'ils soient «auto-activés» (*self-motivated*) – surtout humains, ou animés – ou puissent être utilisés comme instruments par des agents. Au contraire, les objets de verbes transitifs, ainsi que les sujets de verbes intransitifs, sont sous-catégorisés de façon plus contraignante.» Or les objets de verbes transitifs et les sujets de verbes intransitifs ne sont autres que des absolutifs.

## LES RELATIONS GRAMMATICALES COMME RELATIONS DÉRIVÉES : ARGUMENTS LEXICAUX.

A propos de la présence ou de l'absence initiale des RG, on peut tirer argument d'un autre domaine encore, si on adopte un certain principe concernant la place de l'insertion lexicale dans une GC.

Dans une grammaire non casuelle, les unités lexicales sont insérées dans des représentations qui contiennent des RG ou, du moins, les configurations par rapport auxquelles sont définies les RG. On s'attendrait donc à ce que les unités lexicales soient sous-catégorisées par rapport aux RG (verbes qui «ont un objet» par opposition à ceux qui n'en ont pas, etc.) et à ce que des régularités dégagées à l'intérieur du lexique fassent intervenir des RG (qu'il y ait, par exemple, des adjectifs dérivés à partir d'un verbe et de son sujet, ou d'un verbe et de son objet). De fait, on a souvent soutenu qu'il en était bien ainsi : voir par exemple Chomsky (1965) sur la SOUS-CATÉGORISATION, et Wasow (1977) sur les PARENTÉS LEXICALES (*lexical relationships*).